Certifié Conforme

T.G.I. Nanterre 21 658 21

70348

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 1991

89 B 8200

Rodly CA

Designation De Representant Permanent

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le 3 juillet à 9 heures, les Administrateurs de la société GIF FUTURES se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, au 10 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

C F E

Assistent à cette réunion :

. Monsieur Jean-Louis PEYRUDE, Président Directeur Général,

. La holding B D G, , représentée par Monsieur PEYRUDE dûment mandaté par Monsieur MOCCI,

. LA COMPAGNIE FINANCIERE Edmond de ROTHSCHILD, représentée par Monsieur ALAMI, dûment mandaté par Monsieur CUKIERMANN,

. ROTHSCHILD COMPAGNIE BANQUE, représentée par Monsieur TILLIT,

. La BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE, représentée par Monsieur VILEMAIN,

. La BANQUE MARTIN MAUREL, représentée par Monsieur DELAPEYRIERE,

. GIF MAT, représentée par Monsieur PEYRUDE,

. GP BANQUE, représentée par Monsieur PEYRUDE,

Est excusée :

. La BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU MARAIS (Banque VERNES), représentée par Monsieur GINOLHAC,

Participent également à cette réunion :

. Monsieur Gérard STADLER faisant fonction de Secrétaire,

. Monsieur Alain CLOSIER, Directeur Général de la FINANCIERE DES MARCHES A TERME

. Monsieur Patrice BLANC, Directeur des Marchés de la FINANCIERE DES MARCHES A TERME,

. Monsieur Gilles BERAT, Secrétaire Général de FIMAT INTERNATIONAL,

. Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Contrôleur de Gestion de FIMAT INTERNATIONAL.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PEYRUDE, Président Directeur Général,

Après une courte introduction, le Président passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 1991

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 1991 est lu et approuvé à l'unanimité des Administrateurs présents.

## II - COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1991

Il est fait lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 mai 1991 qui n'appelle pas de remarques particulières.

## III - DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Après un bref exposé des circonstances qui ont amené la FINANCIERE DES MARCHES A TERME à entrer dans le capital de GIF FUTURES à hauteur de 51 %, le Président présente sa démission.

Puis il offre la parole aux Administrateurs qui le remercient pour la clarté et la franchise avec lesquelles il a conduit le Conseil au cours de sa présidence.

## IV - COOPTATION D'ADMINISTRATEURS

Le Président demande alors au Conseil de bien vouloir procéder au remplacement de :

. M. Jean-Louis PEYRUDE, Administrateur démissionnaire,
. GP B'ANQUE, Administrateur démissionnaire
. BANQUE MARTIN MAUREL, Administrateur démissionnaire,
. BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU MARAIS, Administrateur démissionnaire,
. GIF MAT, Administrateur démissionnaire
. M. Etienne MENDELE, Administrateur démissionnaire.

Le nombre d'Administrateurs, encore en fonction, étant supérieur au minimum légal, il est proposé au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire et pour la durée des mandats restant à courir :

- en remplacement de Monsieur Jean-Louis PEYRUDE : Monsieur Alain CLOSIER,

- en remplacement de GP BANQUE : Monsieur Michel QUILLERY,

- en remplacement de BANQUE MARTIN MAUREL : la FINANCIERE DES MARCHES A TERME, représentée par monsieur Patrice BLANC mandaté à cet effet par Monsieur Alain CLOSIER, Directeur Général de la FINANCIERE DE MARCHES A TERME,

- en remplacement de BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU MARAIS : Monsieur Gilles BERAT,

- en remplacement de GIF MAT : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ.

Il est procédé à ces cooptations sous réserve de leur ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Monsieur MENDELE, Administrateur démissionnaire, n'est pas remplacé.

En outre, la holding B D G , Administrateur, sera représentée par Monsieur Jean-Louis PEYRUDE.

## V - NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Il est ensuite procédé à la nomination du nouveau Président et l'ensemble des Administrateurs ont , la voix de monsieur CLOSIER exceptée, nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Monsieur Alain CLOSIER pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration.

Monsieur Alain CLOSIER accepte ces fonctions et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire ces fonctions et qu'il n'est pas en infraction avec la législation sur le cumul des mandats.

## VI - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Après que le Conseil ait approuvé diverses dispositions relatives à des mouvements de personnel, monsieur Alain CLOSIER reprend la parole.

## VII - PRESENTATION DU GROUPE D'INTERMEDIATION FIMAT

Le président Directeur Général expose alors au Conseil l'organisation du Groupe d'Intermédiation FIMAT et lui présente les services que la société GIF FUTURES peut en obtenir notamment en lui offrant la possibilité d'ouvrir son activité aux marchés étrangers et d'accéder à un service de recherche.

## VIII - STRATEGIE ET OBJECTIFS DE GIF FUTURES

Le Président Directeur Général propose ensuite au Conseil que GIF FUTURES étende son activité aux contrats traités sur les marchés de futures étrangers et donne des indications de tarifs. Il propose également une politique commerciale orientée vers une clientèle dont les volumes sont en rapport avec les capacités de GIF FUTURES.

Pour l'année 1991 le Président souligne la nécessité d'asseoir le développement de GIF FUTURES sur une situation financière redressée. Dans cet esprit, il propose que les tarifs de négociations consentis aux actionnaires pour les opérations qu'ils réalisent sur le MATIF via GIF FUTURES soient relevés et fixés à 15 F. par contrat.

Après que les Administrateurs se soient exprimés sur ces différentes propositions elles sont adoptées conformément à l'article 14 des statuts.

Le Conseil prend ensuite acte de la modification de la répartition du capital de la société GIF FUTURES et décide de lever la séance à 11 heures, les autres questions à l'ordre du jour (gestion, comptes de résultats, chiffre d'affaires, compte erreurs, activité et questions diverses) n'ayant pu être abordées.